



الجمهورية الجزائرية
الديمقراطية الشعبية

الجريدة الرسمية

اتفاقات دولية، قوانين، ومراسيم
قرارات وآراء، مقررات، مناشير، إعلانات وبلاعات

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

CONVENTIONS ET ACCORDS INTERNATIONAUX - LOIS ET DECRETS

ARRETES, DECISIONS, AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

(TRADUCTION FRANÇAISE)

ABONNEMENT ANNUEL	Algérie Tunisie Maroc Libye Mauritanie	ETRANGER (Pays autres que le Maghreb)	DIRECTION ET REDACTION SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT WWW.JORADP.DZ Abonnement et publicité: IMPRIMERIE OFFICIELLE Les Vergers, Bir-Mourad Raïs, BP 376 ALGER-GARE Tél : 021.54.35..06 à 09 Fax : 021.54.35.12 C.C.P. 3200-50 Clé 68 ALGER BADR : Rib 00 300 060000201930048 ETRANGER : (Compte devises) BADR : 003 00 060000014720242
	1 An	1 An	
Edition originale.....	1090,00 D.A	2675,00 D.A	
Edition originale et sa traduction....	2180,00 D.A	5350,00 D.A (Frais d'expédition en sus)	

Edition originale, le numéro : 14,00 dinars. Edition originale et sa traduction, le numéro : 28,00 dinars.

Numéros des années antérieures : suivant barème. Les tables sont fournies gratuitement aux abonnés.

Prière de joindre la dernière bande pour renouvellement, réclamation, et changement d'adresse.

Tarif des insertions : 60,00 dinars la ligne

Par arrêté du 9 Joumada Ethania 1442 correspondant au 23 janvier 2021, est renouvelé, l'agrément de l'organisme privé de placement des travailleurs dénommé « Emploi Partner », sis au parc Ben Omar, n° 60, complexe Mohamed Saidoun, Kouba-Alger, conformément aux dispositions de l'article 14 du décret exécutif n° 07-123 du 6 Rabie Ethani 1428 correspondant au 24 avril 2007, modifié et complété, déterminant les conditions et les modalités d'octroi et de retrait d'agrément aux organismes privés de placement des travailleurs et fixant le cahier des charges-type relatif à l'exercice du service public de placement des travailleurs.

-----★-----

Arrêté du 13 Joumada Ethania 1442 correspondant au 27 janvier 2021 portant nomination des membres de la commission interministérielle d'agrément des organismes privés de placement des travailleurs.

Par arrêté du 13 Joumada Ethania 1442 correspondant au 27 janvier 2021, les membres dont les noms suivent, sont nommés, en application des dispositions de l'article 20 du décret exécutif n° 07-123 du 6 Rabie Ethani 1428 correspondant au 24 avril 2007, modifié et complété, déterminant les conditions et les modalités d'octroi et de retrait d'agrément aux organismes privés de placement des travailleurs et fixant le cahier des charges-type relatif à l'exercice du service public de placement des travailleurs à la commission interministérielle d'agrément des organismes privés de placement des travailleurs, pour une période de trois (3) années :

- Mohamed Charaf Eddine Boudiaf, représentant du ministre chargé de l'emploi, président ;
- Hassane Lhadj, représentant du ministre chargé de l'intérieur et des collectivités locales ;
- Sofiane Berkane, représentant du ministre chargé de l'énergie ;
- Karim Safir, représentant du ministre chargé du commerce ;

— Mohamed Hadjab, représentant du ministre chargé de la petite et moyenne entreprise ;

— Amina Ghendoussi, représentante du ministre chargé de la formation et de l'enseignement professionnels ;

— Hakim Rili, représentant du ministre chargé de l'habitat ;

— Rabah Mekhazni, représentant du ministre chargé du travail ;

— Aida Saoudi Mabrouk, représentante du ministre chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique ;

— Akli Berkati, inspecteur général du travail ;

— Abdelkader Djabeur, directeur général de l'agence nationale de l'emploi.

**MINISTERE DE L'INDUSTRIE
PHARMACEUTIQUE**

Arrêté du 23 Joumada El Oula 1442 correspondant au 7 janvier 2021 modifiant l'arrêté du 11 Joumada El Oula 1442 correspondant au 26 décembre 2020 portant désignation du président et des membres de la commission d'enregistrement des produits pharmaceutiques à usage de la médecine humaine.

Par arrêté du 23 Joumada El Oula 1442 correspondant au 7 janvier 2021, l'arrêté du 11 Joumada El Oula 1442 correspondant au 26 décembre 2020 portant désignation du président et des membres de la commission d'enregistrement des produits pharmaceutiques à usage de la médecine humaine, est modifié comme suit :

« — M. Benmakhlouf Madjid, représentant du ministre chargé de l'industrie pharmaceutique, président ;

— (le reste sans changement) ».